



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 14 novembre 2022

Membres en exercice : 5  
Présents : 4  
Nombre de votants : 4  
Votes pour : 4  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
14/10/2022

Délibération n° B 2022-30

### Marchés assurances : validation des candidatures et des offres et autorisation à donner pour signer avec les titulaires retenus par la CAO

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, René MOLIN, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code des assurances ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Les marchés d'assurance du SDIS couvrent plusieurs domaines et sont conclus pour 5 ans, en l'occurrence de 2023 à 2028 inclus.

Le domaine assuranciel étant très particulier nous avons recours à un AMO ACE CONSULTANTS qui nous accompagne dans la procédure concurrentielle avec négociation et tout au long de la vie des marchés.

Les assurances se décomposent en 7 lots :

- dommages aux biens
- tous risques matériels
- responsabilité civile
- flotte véhicules
- risques statutaires
- protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires
- protection fonctionnelle (nouveau)

Les candidatures ont toutes été admises et les titulaires désignés par la CAO.

Le coût annuel était de 219 000 € (2022). Pour 2023, les offres retenues par la CAO représenteraient un coût de primes de 256 065,80 €.

Vous avez en annexe la synthèse des offres et titulaires retenus.

Il est à noter que l'offre du cabinet MASSA pour la compagnie d'assurance AXA, pour le lot 1, est déclaré irrégulière.

Compte tenu du contexte économique général, de celui de l'assurance, et de l'extension législative et réglementaire de certaines garanties, notamment pour la couverture des personnels, les coûts pour le SDIS du Jura restent remarquables au regard des garanties retenues.

Il est à noter en nouveautés la garantie protection juridique et le passage en assurance de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires (précédemment en convention de gestion et auto assurance).

Seules les assurances liées à la protection des personnels connaissent une augmentation sensible.

La protection fonctionnelle infructueuse sera relancée en MAPA.

Une assurance sur le cybersécurité avait déjà fait l'objet d'une consultation et d'un MAPA.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, de valider les candidatures et les offres (sauf celle de MASSA/AXA pour le lot 1) et d'autoriser la signature des marchés avec les titulaires désignés par la CAO.**

---

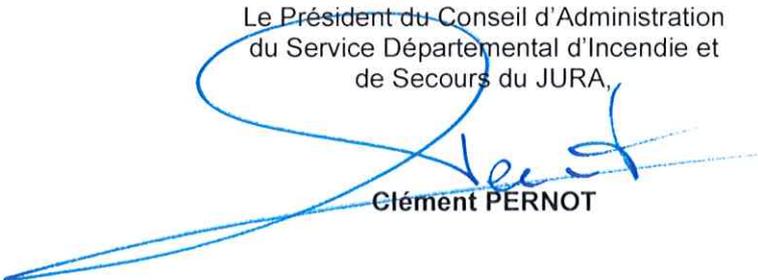
**DECISION N° B 2022-30 DU 14 NOVEMBRE 2022**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, valide les candidatures et les offres (sauf celle de MASSA/AXA pour le lot 1) et autorise le Président à signer les marchés avec les titulaires désignés par la CAO.**

**L'annexe est jointe à la présente délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 18 NOV. 2022  
Affiché le 18 NOV. 2022  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
Clément PERNOT